

Entretien du réseau routier

Domaine : Installation et maintenance

Appellations

- Agent de voirie manuelle
- Agent d'entretien polyvalent de réseau routier
- Agent d'entretien de la voirie
- Chef d'équipe d'entretien de réseau routier
- Agent de voirie mécanisée
- Cantonnier de la voirie

Accès au métier

Cet emploi/métier est accessible sans diplôme particulier. Un Certificat d'Aptitude Professionnelle-CAP- en maçonnerie, électricité, ... peut être demandé. Un permis de conduire peut être requis.

Conditions d'exercice

L'activité de cet emploi/métier s'exerce au sein de collectivités territoriales, administration publique en contact avec différents interlocuteurs (usagers, secours, ...). Elle peut nécessiter le port de charges et une exposition aux aléas climatiques (neige, pluie, ...). Elle peut s'exercer les weekends, jours fériés, de nuit et être soumise à des astreintes. Le port d'équipements de protection (gilet fluorescent, ...) est requis.

Activités de base

- Effectuer les travaux d'entretien courant et de remise en état des équipements routiers (glissières de sécurité, éclairage, ...)
- Procéder aux opérations de nettoyage (balayage, élagage, enlèvement des encombrants, ...) des voies et espaces publics
- Repérer les dégradations et anomalies sur la voirie, procéder à une mise en sécurité (pose de protections, signalisation, ...) et informer les services concernés (dangers, risques, ...)

Compétences de base

- Règles de sécurité routière • Techniques de nettoyage mécanisé • Techniques de pose de protection et de signalisation routière • Utilisation d'outils de taille (sécateur, tronçonneuse, ...)

Activités spécifiques

- Compléter les supports d'activité et les transmettre aux services concernés • Contrôler la conformité de réalisation des opérations de nettoyage sur un chantier et apporter si nécessaire des ajustements-Normes de la construction • Coordonner l'activité d'une équipe-Techniques d'animation d'une équipe • Curage des fossés-Techniques de la précontrainte • Désherbage/ élagage des arbres-Conduite de centrale a béton • Marquage au sol de la signalisation • Réparation des glissières de sécurité • Travaux d'entretien de la voirie • Vérifier l'état de fonctionnement des équipements (éclairage, panneaux de signalisation, ...) et informer les services concernés en cas de dysfonctionnement